

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

JMB/FD

N°2026-99

OBJET

Désignation des membres
titulaires et suppléants à la
Commission Communale des
impôts Direct (C.C.I.D)

Nombre de membres ayant
assisté à la séance : 13
+ 2 procurations

Votes pour : 13 + 2
procurations
Abstention : 0
Vote contre : 0

Affiché à la porte de la
mairie le 6 mai 2026 selon
le relevé de décisions

L'an **deux mille vingt-six**, le **trente avril**, à dix-sept heures, le conseil municipal de la commune de Saint-Lary Soulan dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Saint-Lary Soulan, sous la présidence de **madame Ombeline Perez**, maire.

Nombre de conseillers en exercice : **15**

Date de convocation du conseil municipal : 24 avril 2026

Présents : MM. Ombeline Perez, Manuel Bernia, Sabrina Pons, Benoît Hinfray, Maryse Pomé, Marie-Hélène Lacaze, Nicolas Herqué, Thierry Dupont, Yorick Sohm, Alexia Pons, André Mir, Raymond Campo, Fabienne Fourcade

Arrivée de madame Edwige Mieyan à 18h57.

Procuration de monsieur Yves Florence à madame Ombeline Perez

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de **13** et pouvant valablement délibérer, il a été, conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil. **Madame Alexia Pons** a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le conseil municipal a débuté à dix-sept heures.

Rapporteur : Ombeline PEREZ, Maire

Je vous rappelle la nécessité suite aux dernières élections de constituer une nouvelle Commission Communale des Impôts Directs.

Cette Commission est composée pour Saint-Lary-Soulan, du Maire et de six Commissaires titulaires et six Commissaires suppléants désignés par l'Administrateur Général des Finances Publiques sur proposition du Conseil Municipal d'une liste de contribuables, en nombre double.

Soit pour la commune de Saint-Lary-Soulan une proposition de 24 personnes (12 commissaires titulaires et 12 commissaires suppléants).

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Je vous présente la liste suivante de propositions à Monsieur l'Administrateur Général des Finances Publiques :

COMMISSAIRES
BOUARAT Claude
BOURREC Christophe
BRAU Vincent
BURGALAT Edmond
CAMPO Raymond
CAZALA Geneviève
DARAN René
DORDAN Françoise
DUPONT Thierry
FOURCADE Fabienne
GALEAZZI Thierry
GUIOUNET Hélène
HERQUE Nicolas
HILAIRE Jean-François
MAHE François
MIR Jean-Henri
NOGUERO Jacky
POME Maryse
PONS Sabrina
REY Eric
ROUANET Pascale
SALAT Jacques
VERDIER Bertrand
VIC Elisabeth

En fonction de ces éléments, je vous invite à bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Accusé de réception en préfecture
065-216503888-20260513-DEL-2026-99-DE
Date de télétransmission : 13/05/2026
Date de réception préfecture : 13/05/2026

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Où l'exposé de madame le Maire,
Après en avoir délibéré,

Décide :

➤ D'approuver la proposition de Madame le Maire qui établit la liste des personnes susceptibles de constituer la Commission Communale des Impôts comme suit :

COMMISSAIRES
BOUARAT Claude
BOURREC Christophe
BRAU Vincent
BURGALAT Edmond
CAMPO Raymond
CAZALA Geneviève
DARAN René
DORDAN Françoise
DUPONT Thierry
FOURCADE Fabienne
GALEAZZI Thierry
GUIOUNET Hélène
HERQUE Nicolas
HILAIRE Jean-François
MAHE François
MIR Jean-Henri
NOGUERO Jacky
POME Maryse
PONS Sabrina
REY Eric
ROUANET Pascale
SALAT Jacques
VERDIER Bertrand
VIC Elisabeth

➤ Charge Madame le Maire d'effectuer l'ensemble des démarches nécessaires et lui donne tout pouvoir pour signer au nom de la commune de Saint-Lary-Soulan toutes les pièces de ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en Mairie le jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Saint-Lary Soulan, le 30 avril 2026,



Le Maire,

Ombeline PEREZ

Accusé de réception en préfecture
065-216503888-20260513-DEL-2026-99-DE
Date de télétransmission : 13/05/2026
Date de réception préfecture : 13/05/2026